

IN FINE AUDIT
SASU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 852 928 613,
dont le siège social est situé : 17 VOIE LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 JANVIER 2025

L'an 2025,
le 13 janvier,
à 14 heures,

Au siège social, 3 RUE ROUX DE BRIGNOLES 13006 MARSEILLE--6E--ARRONDISSEMENT

Monsieur Quentin LOSILLA, demeurant 9 BOULEVARD DE GAILLARD 13012 MARSEILLE

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10,00 euros chacune émises par la société IN FINE AUDIT,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Quentin LOSILLA.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Quentin LOSILLA, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique décide de transférer, à compter du 13 janvier 2025, le siège social de la société de *MARSEILLE (13) – 17 VOIE LA CANEBIERE* à *MARSEILLE--6E--ARRONDISSEMENT (13) – 3 RUE ROUX DE BRIGNOLES*.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 3 RUE ROUX DE BRIGNOLES 13006 MARSEILLE--6E--ARRONDISSEMENT. »

Le reste de l'article reste inchangé.

DÉCISION 2

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Quentin LOSILLA

Zone de signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'Q' followed by 'L' and 'S' and ending with a long horizontal stroke.